



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Lot"



# **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PANC PANCE

Données au 03/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 17 212 167 871 euros

Nombre d'aides : 7 358 317

Nombre d'entreprises : 1 971 604

# Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 641 831 400 euros

Nombre d'aides: 742 249

Nombre d'entreprises : 206 769

# Niveau Départemental : Lot

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 44 838 875 euros

Nombre d'aides: 20 560

Nombre d'entreprises : 6 009



# PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC INC.

Données au 19/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 132 523 986 481 euros

Nombre de prêts : 654 882

# Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 9 038 436 264 euros

Nombre de prêts : 64 711

# Niveau Départemental : Lot

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 219 196 817 euros

Nombre de prêts : 1 826



# REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 25/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

### Niveau National





Montant total: 3 371 649 411 euros

Nombre de reports : 111 661

# Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

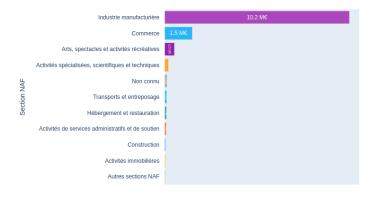


Montant total: 194 764 858 euros

Nombre de reports : 7 377

# Niveau Départemental : Lot

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 12 953 183 euros

Nombre de reports : 201



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 99 699 360 euros

Nombre d'aides: 127 605

# Niveau Départemental : Lot

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 710 760 euros

Nombre d'aides: 4 649



# **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

### Niveau National



## Niveau Régional : Occitanie

